

SISM 2020

SANTÉ MENTALE ET DISCRIMINATIONS



Comment les discriminations affectent-elles la santé mentale des individus ?

- Grand Public -

Aides à la lutte contre les discriminations



Réseau associatif professionnel et engagé au service des victimes et du lien social.

[France victimes.](#)

Annuaire des associations d'aide aux victimes.

[Ministère de la justice.](#)



Article sur la déconstruction des stéréotypes et préjugés

[Défenseur des droits.](#)

Onze films issus du concours Scénarios contre les discriminations.

[Le crips.](#)





Brigade anti-discriminations : un outil au service de l'égalité. 2019

Team Mourissou.

As-tu déjà été victime de discrimination ? 2019.



Jeunes.gouv.fr

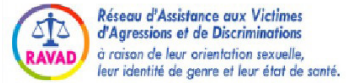
Un guide interministériel et un livret pour lutter contre les discriminations.

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Guide pratique de lutte contre les discriminations. 2017.

Le droit des individus

RAVAD.

Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discriminations.



Le présent guide a pour objet de rappeler un certain nombre de points juridiques touchant aux infractions à caractère discriminatoire, raciste ou antisémite, ainsi que les actions engagées par la chancellerie dans ces domaines. Il s'adresse aussi bien aux magistrats en charge de ces contentieux, qu'à toutes personnes ayant à connaître de ces dossiers, et au-delà à tout citoyen intéressé par ces questions.



Ministère de la justice. Guide lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. 2010.



« Toute victime d'une infraction pénale a le droit d'être écoutée, orientée, de porter plainte, d'engager des poursuites pénales contre l'auteur de la contravention, du délit ou du crime, de demander réparation de son préjudice. »

Ministère de l'intérieur. Aide aux victimes.

Ligue des Droits de l'Homme.



seronet

La loi interdit toute discrimination. Dénoncer ces pratiques, individuellement ou collectivement, c'est contribuer à les faire reconnaître et à mieux les combattre.

SERONET. **Insultes, discrimination : se défendre !**

La discrimination vise à défavoriser une personne pour des motifs racistes, sexistes, homophobes ou syndicaux. La discrimination peut se faire en raison de l'âge et du handicap. La discrimination est illégale et sanctionnée dans toutes les situations. En tant que victime, vous pouvez obtenir réparation du préjudice causé.



Service public. Que faire en cas de discrimination ? 2018.

Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Code pénal : **article 432-7**. Sanction pénale pour un agent public.

La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

- 1° A refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi ;
- 2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque.

Code pénal : **articles 225-1 à 225-4**. Cas constituant une discrimination.
Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales sur le fondement de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de la grossesse, de l'apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, de la perte d'autonomie, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.

Sources : Base Santé Psy, Cairn, EHESP, Google Scholar, Resarch Gate, HAL

Recherche effectuée par : Catherine Roux-Baillet, CH Buëch-Durance

Mise en page : Equipe de coordination



Vous êtes libre de reproduire, distribuer et communiquer ce document, selon les conditions suivantes : Paternité (vous devez citer Ascodocpsy

comme auteur original) – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification